



FOURQUES

Bulletin Municipal

JUIN 2024



Mairie de Fourques

Mail : mairie.fourques66@orange.fr

www.fourques66.fr

Tél : 04.68.38.80.41





Fourques

SOMMAIRE

Le mot du maire	P. 3
École	P. 4
Urbanisme	P. 5
Vie municipale	P. 6
Réalisations et projets	P.11
Budget participatif	P.16
Projets en cours	P.17
Environnement	P.18
Enfance et jeunesse	P.20
Vie associative	P.21
État civil	P.23
Infos pratiques	P.25

Bulletin municipal - Juillet 2024

Tirage 1000 exemplaires

Direction de publication: Mme Le maire

Comité de rédaction: Commission communication

Crédit photo : Mairie de Fourques



Le mot du maire

Chères Fourcatines, Chers Fourcatins,

Nous sommes, aujourd'hui, à mi-mandat. Tout n'est sûrement pas parfait, bien entendu. Tout ne se passe pas exactement comme prévu, ni au rythme auquel nous le souhaitons. Alors nous nous adaptons et malgré toutes les difficultés, nous maintenons le cap et nous poursuivons notre route.

Cette persévérance, appuyée sur le travail et la rigueur budgétaire, a permis de réaliser et mettre en route les travaux structurants que vous connaissez, la construction de la nouvelle maternelle, la rénovation intérieure du Point Jeunes, les aménagements au stade mais aussi les travaux au Château qui ont entraîné la levée de la procédure de mise en péril imminent.

En 2023 les projets prévus sont passés du papier au concret.

Notre détermination à faire reculer les inégalités de santé a porté ses fruits. Depuis le 1^{er} octobre, le centre de santé "Ma Santé, ma Région" a ouvert au-delà même de nos espérances puisque le centre compte 4 médecins et 2 secrétaires. C'est l'aboutissement d'un travail de fond réalisé par vos élus et les partenaires Région et Département qui fait notre fierté.

La première phase de la réalisation du projet de mise en sécurité de la traversée du village a enfin commencé.

Pour 2024, la priorité est la reprise du chiffrage de la construction de l'école primaire en vue de la planification des travaux puis nous mettrons en œuvre les travaux de la seconde partie de la mise en sécurité de la traversée du village. Enfin, nous envisageons pour protéger le cadre de vie, l'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur l'ensemble du village.

La sécheresse continue de gagner du terrain. Depuis l'année dernière, la commune, pour respecter les arrêtés préfectoraux et répondre aux besoins d'économie d'eau, mène des actions pour réduire la consommation d'eau (telles que la réduction de distribution de l'eau aux potences agricoles, la réduction puis l'arrêt de l'arrosage de nos plantations...), il est essentiel de continuer nos efforts et de travailler ensemble. Je veux croire à la logique de l'intelligence collective.

Le bien vivre ensemble est un trésor à préserver, à entretenir. Il demande des efforts. Pour que cela devienne possible, nous avons besoin de vous !!

Votre maire, Fabienne SEVILLA

École

Inauguration de l'école



Madame le Maire a accueilli et remercié les partenaires financiers, **Monsieur le sous-Préfet Jean-Marc BASSAGET** (excusé), **Monsieur Samuel MOLI** Conseiller Régional, **Madame Hermeline MALHERBE**, Présidente du Conseil Départemental et représentant **Monsieur René OLIVE**, Président de la Communauté de Communes des Aspres (excusé) pour leur soutien dédié à la réalisation l'école maternelle 1ère tranche du groupe scolaire.



Le corps enseignant était présent avec **Madame Géraldine HUGE SOU**, Directrice de l'école, ainsi que les parents d'élèves et les habitants. Une visite de l'établissement a permis d'apprécier cette nouvelle structure.

Travaux dans l'école maternelle :

Au vu du désagrément occasionné par le revêtement de la cour (poussière, vêtements sales, allergie...) et au mécontentement des parents, il a été décidé, afin de remédier à ce problème, d'installer **2 jeux d'enfants et le remplacement du sol actuel par un autre revêtement drainant.**

Afin de rendre plus attractive la cour de l'école, le mur principal a été peint par l'artiste graffeur PROOZ. Les enfants ont pu participer à cette fresque sur le thème de l'art urbain « train de petites vies ». Une marelle et divers traçages ont été réalisés par les employés techniques. L'Education Nationale et l'Association Les Patufets ont également participé au financement de ce projet.



Coût de la fresque : 1 900 €



Revêtement : 18 845 €
Jeux inclusifs : *17 800 €

*dont Conseil Départemental : 5 339 €
Conseil Régional : 4 450 €
Commune de Fourques 8 011 €

Urbanisme

Construction d'un réservoir d'eau potable



Actuellement, le château d'eau de Fourques constitue le **réservoir de tête de l'unité de distribution (UDI) Aspres La Clave**, alimenté par le forage de Canterrane (Terrats) et le forage F1 Bis de la Clave (Fourques). **Cette UDI est la plus importante de la Communauté de Communes des Aspres** car elle dessert et alimente 12 communes.

En vue de la raréfaction de la ressource et de sa nécessaire maîtrise, **la Communauté de Communes des Aspres a engagé une réflexion pour une gestion rationnelle de la ressource en eau potable** et une définition des moyens dont elle dispose pour optimiser son exploitation. Cette réflexion a été finalisée par la **réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable** à l'échelle du territoire communautaire (21 626 habitants) qui définit les orientations d'aménagement afin de subvenir aux besoins en eau potable à l'horizon 2040, aussi bien en quantité qu'en qualité.

La création d'un **ouvrage de stockage supplémentaire de 2 750 m³**, sur la commune de Fourques par la Communauté de Communes des Aspres, a pour objectif de fiabiliser le fonctionnement de la production/distribution par la **diminution du déficit de stockage**, d'**optimiser les temps de pompage** des forages et de **sécuriser la distribution**.



Le site actuel ne disposant pas des emprises nécessaires à l'extension des capacités de stockage, le nouveau réservoir est implanté sur une parcelle dont l'altimétrie et la proximité des réseaux existants satisfont aux conditions de fonctionnement.

Le réservoir actuel, d'une capacité de 300m³, sera conservé et dédié à la distribution exclusive du Bas Service de Fourques, il sera relié au nouveau réservoir d'où partiront les nouvelles canalisations vers le Haut Service de Fourques et vers d'autres communes du territoire.

La construction de ce réservoir a nécessité 1 000 m³ de béton avec une épaisseur des panneaux allant de 40 à 70 cm.

Vie municipale



Finances

Compte Administratif 2023

Réalizations 2023	Fonctionnement	881 021.56 €	965 753.14 €
	Investissement	1 009 850.46 €	1 029 676.85 €
Reports de l'exercice 2022	Fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Investissement	0.00 €	198 151.57 €
Résultats Fonctionnement		84 731.58 €	84 731.58 €
Résultats Investissement		217 977.96	217 977.96
Total (Réalizations + reports)		1 890 872.02 €	2 193 581.56 €
Restes à réaliser reportés en 2024	Investissement	102 749.08 €	641 905.89 €
Résultat cumulé		1 993 621.10 €	2 835 487.45 €
Résultat financier de clôture		841 866.35 €	

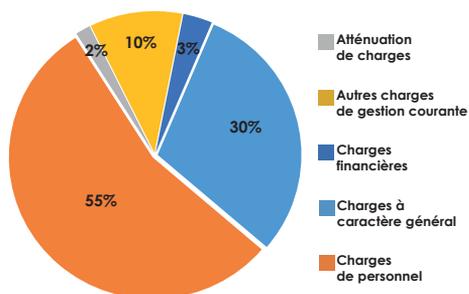
Le bilan financier 2023 (sans les restes à réaliser) présente

- **un excédent de 84 731,58 €** pour la section de fonctionnement
- **un excédent de 217 977,96 €** pour la section d'investissement (excédent de 2022 inclus de 198 151,57 €), auquel se rajoute le solde positif des restes à réaliser (+ 539 156,81€).

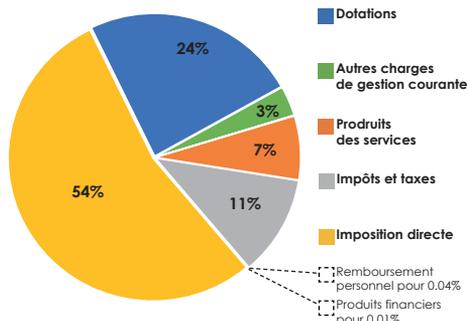
Soit un total de : 757 134,77 €.

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses 881 021 €

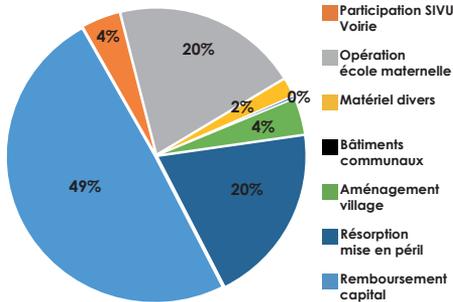


Recettes 965 753 €

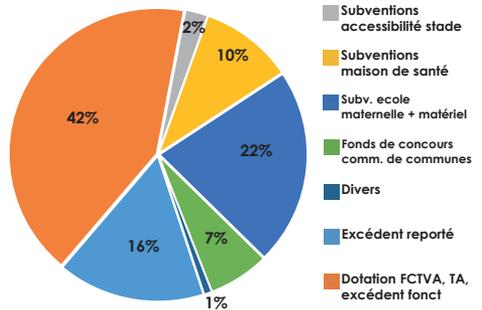


SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses 1 009 850 €



Recettes 1 227 828 €



En section de fonctionnement :

Les dépenses font apparaître :

- une **augmentation des charges de personnel** (au total 55%) qui s'explique par des rappels de frais de mise à disposition de personnel de 2022.
- **30% dédié aux charges à caractère général** impactées par les doubles charges de fonctionnement supportées par **le fonctionnement de nos deux écoles ainsi que du cabinet médical** qui a ouvert en octobre 2023 ainsi que l'augmentation des matières premières.

Les recettes sont principalement constituées des impôts, suivis par les dotations de l'État et les produits de service (remboursement de la Communauté de Communes des frais de personnel encadrant la cantine ainsi que la garderie et la récré fruitée) et diverses locations.

En section d'Investissement :

Malgré des dépenses grevées par les remboursements du capital des emprunts (92 481 €) et de l'emprunt à court terme (400 000 €) soit 42% au total :

DES RÉALISATIONS QUAND MÊME !!!

- **L'école maternelle** pour solde de l'opération 204 290,46 € :
-dont l'aménagement de la cour d'école avec ses jeux pour 17 799,89€ et son nouveau revêtement pour 18 844 €
- **La mise en péril résorbée et la mise en sécurité de la parcelle A171 au Château** pour 199 877 €
- **La 1ère tranche de la sécurisation de la traversée du village** avec son plateau traversant entrée TERRATS/PASSA
- **Des casiers funéraires et cavurnes supplémentaires** pour 26 704 €
- Divers aménagements : bureau ASVP : 2 988 €

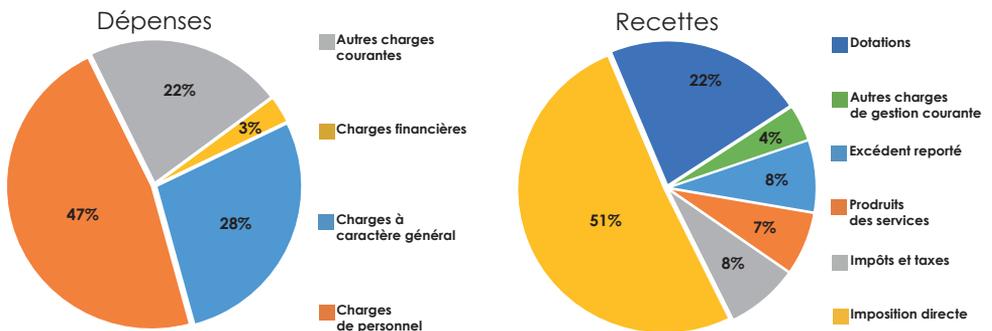
- Des achats : tondeuse 1 0962 €, chaises aux normes pour le foyer 7 142 €, panneaux photos village (commission citoyenne) 6 463 €

Les principales sources de recettes sont :

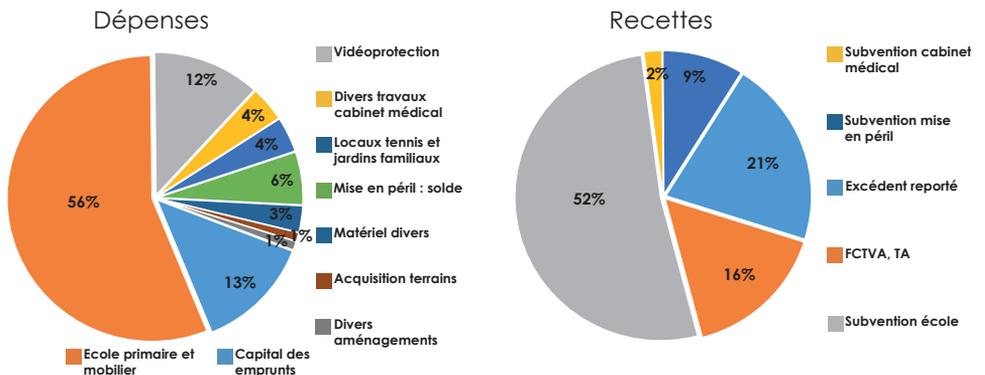
- L'**excédent reporté** pour 198 151 €
- La **récupération de la TVA** (dépenses 2021 et 2022) pour 312 568 €
- La **taxe d'Aménagement** sur les demandes d'urbanisme : 16 500 €
- **Virement de l'excédent de fonctionnement** pour 184 265 €
- Des **subventions** toutes opérations confondues pour 516 342 €

Le budget 2024

SECTION FONCTIONNEMENT : 1 052462,58 €



SECTION INVESTISSEMENT : 1 027 567,85 €



En section de fonctionnement :

- Une **stabilisation de tous les chapitres**, sauf pour les autres charges de gestion courante qui doivent absorber, d'une part la participation communale pour les charges de fonctionnement du centre de santé soit pour 2023 : 37 000 €, pour 2024 : 42 000 €, et d'autre part cette année, à titre exceptionnel, la contribution du SIVU des Aspres pour 45 852,80 €
- Pas d'évolution notable à noter quant aux recettes, taux d'imposition inchangé.

En section d'Investissement :

- Le remboursement du capital des emprunts pour 131 500 €

Et des projets :

-**Acquisitions foncières**

-**Installation de la vidéoprotection**

-**Réalisation du local du tennis** et un autre pour les jardins familiaux

-Divers aménagements et achats de matériel

-**Fonds de Réserve** pour la construction de l'école primaire

Les recettes sont constituées de l'excédent reporté, du Fonds de compensation de TVA, la taxe d'aménagement et les soldes des subventions pour l'école, le cabinet médical et la mise en péril.

D'autres subventions ont été (et seront) demandées (vidéoprotection, locaux associations, achat de matériel...) en cours d'année et seront intégrées dès leur notification dans le budget.

Départ de Carine SALES

Après **18 années passées en tant que Secrétaire Générale des Services** de la commune, Carine SALES quitte ses fonctions pour exercer de nouvelles missions au sein de l'UDSIS à Thuir.

Suite à ces différents changements de postes, **Nathalie FILLEBEEN** a évolué sur de nouvelles missions en tant que **Secrétaire Générale des Services**.



Renfort au secrétariat



Aurélie SANGANI arrivée le 08/12/2022. Elle vous accueille tous les jours aux heures d'ouverture de la Mairie.



Magalie COSSON arrivée en juin 2023 sur le poste d'accueil et de secrétariat en remplacement provisoire d'Aline FONTAS.

Départ à la retraite d'Hélène PARAIRE



C'est avec beaucoup d'émotions que l'équipe municipale a souhaité une bonne retraite à Hélène PARAIRE après ses **35 années passées auprès des petits de l'école maternelle**. Hélène a été attentionnée et bienveillante dans ses missions d'ATSEM.

Les enseignantes de l'école avec la participation des parents et de l'association les PATUFETS ont préparé un spectacle en son honneur lors de la fête de fin d'année.



Agent de Surveillance de la Voie Publique



La municipalité a décidé de **mutualiser ses efforts dans le domaine de la sécurité avec les communes de Trouillas et de Villemolaque.**

Cet objectif s'est concrétisé avec **la signature d'une convention** décidant de **l'embauche d'un Agent de Surveillance de la voie Publique.**

Ses missions :

- Faire respecter la réglementation relative au stationnement sur la commune.
- Constater les infractions au Code de la santé publique (propreté des voies publiques).
- Mener une mission de prévention, de conseil et de protection sur la voie publique et aux abords des lieux publics (école, mairie, parcs de jeux...).

Monsieur GIGLIA a pris ses fonctions le 1er octobre 2022.

Voeux à la population

Cette année, la municipalité a souhaité **mettre à l'honneur des civils et bénévoles d'associations** pour leur implication et dévouement :

- **Antoine BLANCHARD** – Pour son implication au sein du Football Club de Fourques ;
- **Maëtys** – Pour sa participation au concours national de Scrabble Scolaire. Il obtient une médaille de bronze ;
- Les associations **FOURC'ANIM, KALEIDOSCOPE** et **LES ARTS BUISSONNIERS** pour leur investissement et leur volonté de développer des animations culturelles au sein de la commune.



Conseiller numérique

Un conseiller numérique départemental en lien avec la Maison France services des Aspres est **présent tous les lundis matin de 09h00 à 12h00 à la Mairie.**

Il vous propose une **aide aux ateliers numériques et un accompagnement aux démarches administratives**, à l'exception des accompagnements aux démarches impôts et retraite qui se font avec un agent de la Maison France services sur rendez-vous au 04.30.44.48.79.



Association "Avec ou sans Toit"

Tout au long de l'année 2023, l'Association Avec ou sans Toit a **capturé 13 chats errants** (8 mâles et 5 femelles). **Les chats ont été stérilisés et tatoués** à l'oreille pour être identifiés. Ils ont été ensuite replacés dans leur zone d'habitat.



Ce dispositif vise à **réduire la prolifération des chats errants**, à **assurer une surveillance sanitaire** et **effectuer une gestion de proximité** de la race féline pour le bien-être de tous.

Coût de l'opération 1 500 €

Nouveaux arrivants

Vous êtes nouveaux sur la commune !

Faites-vous connaître à la Mairie afin de participer à la **cérémonie des nouveaux arrivants.**

Voir formulaire P31.

P. 12



Réalisations et projets

Travaux réalisés

Les nids de poule de la route du stade ont été rebouchés.



Entretien des haies autour du tennis



Installation de 2 nouveaux distributeurs de sacs à déjections canines.



Usage chemin rue de l'Aspre



Réfection du parking de l'aire de loisirs.



Barrière de sécurité.

Recyclage de la main courante du stade de football en sécurisant l'accès piétonnier entre le tennis et l'école maternelle.



Mise en place de columbariums.



Busage rue du Canigou.



Projet d'une 2^{ème} antenne téléphonique sur la commune

Par arrêté en date du 1^{er} décembre 2023, la commune a autorisé la réalisation d'une deuxième antenne téléphonique sur la parcelle A1208.

D'une hauteur de 36 mètres, elle devrait accueillir les opérateurs SFR et BOUYGUES.

Mais, comme le 1^{er} projet accordé à ORANGE à côté de la station d'épuration, cette dernière a également fait l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif.



Travaux de sécurisation des remparts du château.



Déploiement de la fibre.

Depuis novembre 2022 des travaux ont démarré afin d'**installer la fibre** sur la commune. La couverture était de 38% fin 2022. La finalisation du déploiement et sur le reste du village est prévue pour juillet 2024 (hors difficultés de déploiement).



Des informations, notamment concernant votre éligibilité, sont disponibles sur le site : <https://www.numérique66.fr>

Pour tout renseignement et remontées des problématiques : contact@numerique66.fr

Centre Médical “Ma Santé Ma Région”

Le 2 octobre 2023, le Centre de Santé a ouvert ses portes sur la commune dans le cadre du groupement d'intérêt public “Ma Santé Ma Région”, afin de **lutter contre les déserts médicaux**.

Ce dispositif de la Région permet de **salarier des médecins** sur une plage hebdomadaire de 35 heures/semaine. Pour rappel, **la commune a acheté le local** pour 180 000 €. Cette acquisition a pu se faire **grâce aux aides des partenaires**.



Financement

État	72 000 €
Conseil Régional	21 600 €
Conseil Départemental	54 000 €
Commune de Fourques	32 400 €



Sécurisation du village

Une réunion publique sur la sécurisation de la traversée du village a été organisée le **16 septembre 2022** au foyer rural. Cette réunion en présence du bureau d'étude BE2T a été l'occasion d'exposer à la population présente et concernée, le projet à l'étude et d'échanger sur ses différents aspects. **Les riverains ont pu exprimer leurs inquiétudes et également leurs souhaits** en ce qui concerne la circulation et la sécurisation des axes principaux de la commune.

Faisant suite à cela, **une commission départementale s'est réunie en fin d'année** mais n'a pas validé toutes les propositions faites. Les points suivants seront réalisés en priorité à la demande de Madame SEVILLA :

Avenue du Vallespir

- Installation d'un radar pédagogique solaire à l'entrée du village
- Ralentissement en rétrécissant la voie au niveau de l'arrêt de bus avec une priorité de passage + signalisation horizontale

Avenue du Roussillon

- Installation d'un radar pédagogique solaire à l'entrée du village
- Mise en place d'un ralentisseur au niveau du croisement

Avenue du Canigou

- Installation d'un radar pédagogique solaire à l'entrée du village
- Signalisation horizontale, traçage de places de stationnement



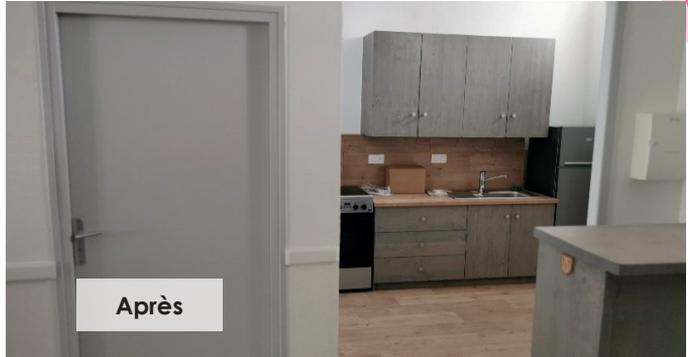
Rue de la Côte Vermeille

Mise en place de plots afin de ralentir la circulation



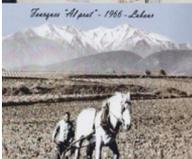
Budget Participatif

Travaux PIJ



Dans le cadre du budget participatif, des jeunes du PIJ ont déposé un dossier de **renovation du local** qui était devenu vétuste. Des travaux de maçonnerie, de menuiserie, d'électricité, de plomberie et peinture ont été réalisés.

Un 2ème projet a été soumis par la Commission Citoyenne : installation de panneaux historiques avec d'anciennes photos du village, au stade, place de la Mairie, au niveau du PIJ et de la cave.



Environnement

Installation de nouveaux composteurs par la Communauté de Communes des Aspres

Lotissement Le Réart



Parking des Marguerites



Aire de jeux et de loisirs



En matière de prévention des déchets, le **compostage** est sans conteste le geste qui **allégera le plus significativement nos poubelles** en un minimum de temps.

Par ailleurs, la **législation européenne sur la gestion des déchets** stipule qu'avant le 31 décembre 2023, les **bio déchets doivent être collectés séparément ou recyclés à la source** (par exemple le compostage).

À compter de janvier 2024, le tri des bio déchets est obligatoire.

À ce jour, la commune possède 3 sites de compostage, **4 autres sites sont à l'étude**. Vous pouvez postuler auprès de la Communauté de Communes des Aspres pour être référent de site.



Courant le mois de mai, des containers collectifs ont été installés par la Communauté de Communes sur divers sites stratégiques du centre du village. Ce dispositif permettra de tester leur utilisation, en respectant bien sûr le tri des déchets et de permettre ainsi la collecte du propre, tout en retrouvant nos rues du village plus accessibles.

Le tri à la source des biodéchets obligatoire dès janvier

A partir du 1er janvier 2024, l'obligation du tri à la source et de valorisation des biodéchets sera applicable à tous les ménages (loi AGEC). La Communauté de Communes des Aspres propose ainsi des solutions de tri pour tous les déchets alimentaires de cuisine grâce à la vente de composteurs individuels et à la mise en place de composteurs partagés.



2600

Composteurs individuels

sur le territoire des Aspres dont 217 sur la commune de Fourques.



24

Composteurs partagés

sur le territoire des Aspres dont 3 sites sur la commune de Fourques.

100 kg de déchets alimentaires valorisés, c'est :



20 kg de compost produit



80 m³ d'eau de retour dans nos sols



40 kg de CO₂ évités

Avec le compostage respectons ensemble ces 3 objectifs :



Réduisons nos déchets ! Les biodéchets représentent jusqu'à 40kg par an, par habitant en France.



Arrêtons de brûler de l'eau ! Les biodéchets sont composés jusqu'à 80% d'eau que nous pourrions garder sur notre territoire.



Ne déplaçons plus nos déchets ! Gardons ces ressources naturelles riches en matière organique pour nourrir nos sols.



Envie de vous lancer dans cette démarche vertueuse ?

Où trouver un composteur partagé ?



Scannez-moi

Où trouver un bioseaux ?

Où acheter un composteur individuel ?

Contactez-nous :

Communauté de Communes des Aspres :

04.68.66.59.61 & accueil.technique@cc-aspres.fr

Commune : Fourques



Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales

Niveau : Crise

STOP !

Mesures d'interdiction des usages



Interdiction

d'arroser les pelouses, potagers, massifs fleuris, espaces verts, rond-points

Dans les communes mettant en œuvre un plan d'action fondé sur la charte d'engagement, le maire peut autoriser l'arrosage des potagers à raison d'un jour par semaine, entre 20h et 2h du matin et hors canal d'irrigation.



Interdiction

d'arroser les terrains de sport

Sauf sur un terrain par installation et sur les terrains de compétition nationale.



Interdiction

d'arroser les golfs
Sauf avec de l'eau issue d'un processus de réutilisation.



Interdiction

de nettoyer les surfaces imperméabilisées : terrasses, façades et voiries

*Sauf en cas de travaux.
Balayuses laveuses automatiques autorisées.*



Interdiction

de nettoyer les véhicules à domicile et de laver les bateaux

Fonctionnement des stations de lavage avec système de recyclage de l'eau (minimum 70%) autorisé.



Arrêt des prélèvements agricoles
Sauf pour la sauvegarde de l'outil de production dans des conditions prévues par l'arrêté.



Interdiction de faire fonctionner les fontaines



Interdiction d'utiliser les douches de plage



Interdiction de remplir et faire l'appoint en eau des piscines à usage unifamilial

Pour tous les usages : l'utilisation d'eau de pluie, d'eau de mer et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Projet agrivoltaïque sur Fourques

Depuis quelques mois, de petits panneaux et pancartes colorés et expressifs ont fleuri sur les bords de notre avenue principale.... Après la commune de Terrats, c'est chez nous que cette même société compte installer à minima 3.8 hectares d'ombrières sur 25.8 hectares acquises.

La société SUN AGRI est déjà **propriétaire de 70 hectares** entre Terrats, Fourques, Llupia, Saint Jean-Pla-de-Corts et Maureillas.

Une vraie colonisation, sous couvert de bonne conduite, pour s'adapter au changement climatique, aider le monde agricole, fournir de l'énergie renouvelable propre.

Nous ne parlerons même pas de l'**impact paysager**, il suffit de se projeter avec ces **forêts métalliques** (déjà présentes sur Terrats) au milieu de nos propres vignes ! D'autres solutions existent et notamment la couverture des hangars et maisons existantes.

Malgré leurs quelques tentatives pour nous convaincre, **la municipalité a affirmé son opposition au projet**. Nous savons que le monde agricole est déjà lourdement impacté par un état conjoncturel et social fragilisé qui, de fait, attise les convoitises de sociétés peu scrupuleuses à réaliser leurs profits sur le dos d'une agriculture en crise.

Le Conseil Municipal dans sa session du 6 mars dernier a donc voté une motion contre l'implantation de centrales photovoltaïques et agrivoltaïques en zone agricole et naturelle.

Avec les communes voisines, **nous avons décidé de créer un collectif d'élus solidaires**. Il est en train d'émerger et de prendre forme pour lutter ensemble contre le saccage irrémédiable de la nature, de la biodiversité, de notre territoire et de nos paysages au mépris de ses habitants.

Parallèlement, **un Collectif citoyen** dénommé « **Sauvegarde des Aspres** », formé d'associations et d'administrés, **a vu le jour** sur notre commune et depuis, travaille à défendre à leur façon et avec leurs propres arguments notre territoire. Il réfléchit aussi à d'autres alternatives.

La décision finale (accord ou refus du permis de construire) **sera désormais prise par le préfet des P.O.** À noter qu'aucune demande de permis n'a encore été déposée.

Si vous souhaitez **plus de renseignements**, vous pouvez vous adresser soit à la mairie, soit au Collectif (aspres.collectif.associatif@gmail.com).



Fabriquer un piège à frelons asiatiques

Le frelon asiatique a été **introduit en France** par accident en 2004. Il **ne cesse de se développer** en France depuis son arrivée en 2004 et déséquilibre l'écosystème notamment à cause de son régime alimentaire carnivore. En effet **celui-ci décime les populations d'insectes pollinisateurs** (mouches, abeilles, guêpes...).

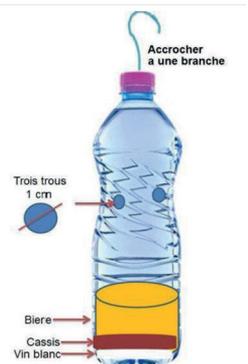


La baisse des populations de ces insectes pollinisateurs empêche les plantes de se reproduire et impacte les producteurs de fruits et l'économie française dans cette filière. En revanche, le frelon asiatique est peu dangereux pour l'Homme.

Prendre une femelle fondatrice au piège, c'est un nid en moins.

Comment fabriquer un piège à frelons asiatiques :

- Dans une bouteille en plastique, sans la remplir, mélanger 100 ml de bière, 100 ml de vin blanc et 100 ml de sirop (de cassis ou grenadine). L'un des avantages de ce mélange vin et bière est de donner un liquide alcoolisé qui repousse les abeilles, ce qui évite de les piéger elles aussi.
- Refermer la bouteille avec son bouchon.
- Au-dessus de ce mélange, percer quatre trous de 5 à 7 millimètres de diamètre par lequel le frelon pourra entrer mais pas ressortir. Si les trous sont plus gros ils piègent aussi les frelons européens (plus gros) et ce n'est pas le but. S'ils sont plus petits, ce sont les autres insectes qui se retrouveront piégés.
- Pendre la bouteille, à une branche dans un lieu ensoleillé le matin et éloigné d'une zone de passage, à une hauteur comprise entre 0,50 cm et 1,50 m.
- Ne pas laver le piège ! Quand un frelon est piégé, il libère des phéromones qui vont attirer d'autres frelons. Il est même conseillé de laisser des frelons morts
- Le renouvellement de l'attractif doit tenir compte des conditions météo. Si du mauvais temps est prévu, il vaut mieux attendre que la météo redevienne favorable avant de remettre un appât frais sinon celui-ci se détériore et devient moins attractif lorsque le beau temps revient



Enfance et jeunesse

Emplois jeunes

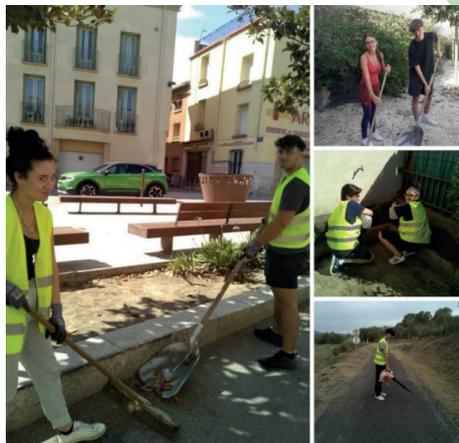
L'été 2023, **9 Jeunes fourcatins âgés de 17 ans ont répondu présents** pour effectuer des travaux techniques durant une semaine (20h00).

Pour la plupart, il s'agit d'un **premier travail avec un premier salaire**.

Ce dispositif permet de les sensibiliser sur le respect des horaires en accomplissant diverses tâches.

Merci à Zoé, Lucie, Nina, Gaël, Enzo, Charlotte, Laureline et Vincent.

Équipe Été 2023



Équipe été 2024



Vie associative

Associations récentes

Bibliothèque Renouvellement du bureau

Après plusieurs années de bénévolat avec de nombreuses activités organisées afin de faire vivre l'association, **Madeleine CARDONNE, Nathalie BALTA et Nathalie MARUJO ont cédé leur place** à un nouveau bureau.

Merci pour leur implication !

Lucie BERRICHE est la nouvelle présidente avec, à ses côtés, **Hélène PARAIRE, Eliane DOMENECH et Danièle VIDAL.**

Contact 04.68.38.85.37

Association des Combattants Prisonniers de Guerre

(Section Passa-Fourques)

M. Michel FRANCO a succédé à la présidence de l'association.

Contact : 06.07.11.91.74

Association KALEIDOSCOPE 2.0

Une **nouvelle association multidisciplinaire** s'est créée sur la commune. **Vous pouvez adhérer** à cette nouvelle association et/ou proposer d'**animer des ateliers** (culturels, sportifs, créatifs...).

Dernières activités : séances de cinéma, randonnée, jeux de société, théâtre...

Renseignements au 06.26.10.51.03 / 06.21.17.33.79

Les Arts Buissonniers

Elle favorise la rencontre d'artistes amateurs ou confirmés avec le public et **organise des expositions, des ateliers de pratique artistique et des conférences tout au long de l'année.**

Atelier : 12, avenue du Roussillon

Contact : 07.68.51.76.87

Mobil'sport66

Gymnastique douce pour les plus de 60 ans.

Activité gratuite tous les mardis à 14h30 au Foyer Rural.

Contact : 06.66.97.17.05

Dojos des Aspres

Le club propose des **activités judo pour tout âge** dans la salle de motricité de l'école maternelle.

Contact : 06.24.74.09.78

Animations 2023



État civil

Les naissances



- | | | | |
|------------------|------------|--------------------|------------|
| • Romane | 04.01.2022 | • Alexandre | 24.09.2022 |
| • Julia | 08.01.2022 | • Ella | 27.10.2022 |
| • Gaël | 08.01.2022 | • Romain | 29.10.2022 |
| • Léa | 22.01.2022 | • Tony | 02.12.2022 |
| • Louna | 07.03.2022 | • Diégo | 27.12.2022 |
| • Jules | 19.04.2022 | • Mila | 30.12.2022 |
| • Swan | 14.05.2022 | • Antoine | 20.07.2023 |
| • Antoine | 09.06.2022 | • Rosie | 10.01.2023 |
| • Yaël | 13.06.2022 | • Lyvio | 25.02.2023 |
| • Lebron | 30.06.2022 | • Maylon | 25.02.2023 |
| • Caëlan | 04.07.2022 | • Mia | 02.12.2023 |
| • Kiara | 23.08.2022 | | |
| • Lilly | 25.08.2022 | | |



Les mariages

- | | |
|---|------------|
| • DELARIS Ghislain et CABROLIER Gladys | 14.05.2022 |
| • CASTILLO Johan et MORO Mélissa | 09.07.2022 |
| • GARCIA Laurent et CAMBIL Irène | 26.11.2022 |
| • PAYET Rémi et GARCIA Marjorie | 10.12.2022 |
| • CABROLIE Julien et DUMENIL Magali | 06.05.2023 |
| • MOUNNI Adham et ALBERT Marie | 10.06.2023 |
| • DURAND Alain et PAPIN Nathalie | 17.06.2023 |
| • BERNICHE Jean-Nicolas et CARPENTIER Mélanie | 12.08.2023 |
| • BARRIERE Laurent et LENAIN Aurélie | 07.10.2023 |
| • HAAG Valentin et HANSEL ARMAND-KHANT Mélissa | 28.10.2023 |

Les décès

- José PIMENTEL 08.03.2022
- Marie SERRET 14.04.2022
- Marie-Joseph DEVALIERE 13.04.2022
- Lucienne MACABIES 19.06.2022
- Fabrice DIAZ 19.06.2022
- Ginette FARGUES 02.08.2022
- Bernard FOURNIER 21.08.2022
- Francis CARAGOL 03.12.2022
- Jean LEFAY 17.12.2022
- Claude CONTRAIRE 17.06.2023
- Henri PARAIRE 23.06.2023
- Odette PEYTAVI 01.07.2023
- Claude VIGNEAUX 08.07.2023
- Arlette CARRERAS 26.07.2023
- Odette SOL 27.07.2023



DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :

Le 25 mai 2018, le Règlement de l'Union Européenne 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 (**Règlement Général sur la Protection des Données dit « RGPD »**) est entré en vigueur. Dans cette perspective, la Mairie de Fourques a mis en oeuvre tous les processus liés à sa mise en conformité avec le RGPD. Aussi, **chaque personne identifiée dans ce support peut exercer ses droits d'accès, de rectification,**

de suppression, de portabilité, de limitation, d'opposition au traitement de ses données sur simple demande en envoyant un mail en attestant de son identité auprès de notre Délégué à la Protection des données, à l'adresse : dpo.ccaspres@lg-partenaires.fr



Infos pratiques

Groupe Scolaire

36 et 33, avenue du Vallespir.

Tél. : 04.68.38.84.02 - Mail : ce.0660358f@ac-montpellier.fr

Horaires garderie : du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.



La poste



Tél. : 3631

Du lundi au vendredi de 9h à 11h15 et le samedi de 8h40 à 10h.

La mairie



Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 17h à 18h.

Mardi de 17h à 18h.

Samedi de 9h à 12h.

Santé

PÔLE MÉDICAL

04.48.10.01.47

Cabinet infirmier

04.68.38.83.50

Masseurs Kinésithérapeutes

04.68.29.75.22

Pharmacie

04.68.38.80.46



Numéros d'urgence

POMPIERS

18

SAMU

15

GENDARMERIE

17 ou 04.68.53.03.22

SANS ABRIS

115

SOS MÉDECINS

08.20.20.41.42

ENFANCE MALTRAITÉE

119

CENTRE ANTI POISON

04.91.75.25.25

PHARMACIE DE GARDE

32.37



Numéros utiles

SOUS PRÉFECTURE CÉRET

04.68.51.67.40

MAISON DES JEUNES DE THUIR

04.68.53.19.26

MSP THUIR

04.68.53.69.55

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

04.68.66.45.67

ERDF DÉPANNAGE

0.810.33.30.66

GRDF URGENCE

0.800.47.33.33

EAU ET ASSINISSEMENT ACCUEIL

04.34.20.30.00

DÉPANNAGE

04.34.20.30.07 (24h/42)

Site : www.saur.com





Aux nouveaux habitants !

**Vous vous êtes installés à Fourques en 2024,
Nous vous souhaitons la bienvenue !**

**Inscrivez-vous
à la cérémonie d'accueil 2025 des nouveaux arrivants.**



Merci de remplir le formulaire ci-dessous et de le déposer à la Mairie :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Habite Fourques depuis :

Réponse souhaitée avant mai 2025

Place de la Mairie

66300 FOURQUES ou par courriel à accueil.fourques66@orange.fr

Données à caractère personnel

Le 25 mai 2018, le Règlement de l'Union Européenne 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 règlement général sur la protection des données dit « RGPD » est entré en vigueur. Aussi, nous vous informons que les informations collectées seront traitées par les personnes dûment habilitées et seront conservées le temps que la municipalité finalise le traitement de ces données. Une fois le dossier traité ces données seront conservées pendant 1 an. Par ailleurs, vous avez le droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Il suffit pour cela d'adresser un courrier muni de votre identité à :

- L'adresse mail suivante : dpo.ccaspres@lc-partenaires.fr
- L'adresse postale suivante : A l'attention du DPO, Mairie de Fourques, Place de la Mairie – 66300 Fourques

